

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Séance du 19 septembre 2025 – Mairie de Plozévet



AVIS n°03025

portant sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des territoires des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille

Date de la convocation : 1 août 2025

Membres en exercice : 26, Membres présents : 12, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 14

Collège	Membre		Présent	Absent	
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	P		
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC		X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC		P	
		M. Christian LOUSSOUARN		P	
		M. Yves CANEVET		P	
		M. Michel BUREL		P	
		M. Philippe STEPHAN		P	
		M. Gilles SERGENT			X
		M. Benoît LAURIOU			X
		M. Henri SAVINA			X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN			X
M. Éric JOUSSEAUME			P		
	M. Yves KERISIT		R		
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P		
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN		Excusé	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX		Excusée	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X	
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé	
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		P	
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC			X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R		
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT	P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maïna PRIGENT	P (visio)		
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Franck OLLIVIER	P		

Pouvoir :

→ Yves KERISIT à Éric JOUSSEAUME

→ Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne à Jérôme GUILLEMOT représentant de la DDTM du Finistère

Sans pouvoir de vote, étaient présents

- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture du Finistère)
- David MORIN (Région Bretagne)
- Laureline NEGREL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)

CONTEXTE

Les SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille partagent deux masses d'eau côtières (« baie de Concarneau » et « Concarneau large ») et certains enjeux.

Les CLE des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille ont souhaité renforcer leur coopération sur les enjeux littoraux. Le schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires constitue un axe fort de cette coopération.

Piloté par la cellule d'animation du SAGE Ouest-Cornouaille dans le cadre d'une convention de coopération, ce travail a été réalisé sur la période 2023-2025. L'étude comprend 3 phases :

- PHASE 1 : Etat de l'art : carénage, gestion des eaux grises / eaux noires et entretien des ouvrages portuaires
- PHASE 2 : Etat des lieux et diagnostic du territoire
 - . Evaluation des pratiques auprès des plaisanciers, gestionnaires portuaires et chantiers navals
 - . Description des équipements existants : aire de carénage, pompes eaux grises / eaux noires, techniques de nettoyage, ouvrages portuaires
 - . Evaluation des besoins à travers une analyse offre/demande
- PHASE 3 : Plan d'actions
 - . Rédaction d'un plan d'actions (ports, chantiers, collectivités, associations de plaisanciers)
 - . Description des projets et pratiques innovantes

En s'appuyant sur le diagnostic établi, le schéma :

- Définit les aires de carénage structurantes sur lesquelles concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement
- Localise des ports prioritaires pour l'installation prioritaire de pompes à eaux grises et eaux noires
- Détaille une série d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux chimiques, bactériologiques et liés à la gestion de la ressource en eau.

SITUATION DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE DANS LE PERIMETRE INTER-SAGE DE L'ETUDE

- Nombre de ports : le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 14 ports de plaisance soit 40% des ports de la zone d'étude
- Nombre de contrats d'amarrage : le bassin de l'Ouest-Cornouaille compte 3116 contrats d'amarrage soit 32% des contrats d'amarrage de la zone d'étude

Etat des masses d'eau											
Masse d'eau		Etat écologique			Etat chimique			Etat quantitatif		Etat global	
Code	Nom	Etat	Risque	Objectif	Etat	Risque	Objectif	Etat	Objectif	Etat	Objectif
FRGC29	Baie de Concarneau	Médiocre	Eutrophisation (algues vertes)	2027 (OMS)	Mauvais	Hexachlorocyclohexane	2027 (OMS)			Mauvais	2027
FRGC28	Baie de Concarneau (large)	Bon	/	2015	Tres bon	/	2015			Bon	2015
FRGC26	Baie d'Audieme	Bon	/	2015	NC	/	2015			Bon	2015
FRGC24	Baie d'Audieme (large)	Tres bon	/	2015	Tres bon	/	2015			Tres bon	2015

COMPATIBILITE AVEC LE SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Enjeux du SAGE	Disposition du SAGE	Règlement du SAGE	Analyse du dossier	Compatibilité
<p>Satisfaction des usages littoraux (Microbiologie)</p>	<p>D. 18 – Equipement des ports et zones de mouillage et d'équipements légers organisées, en sanitaires et en pompes de récupération des eaux grises et noires des bateaux</p>	<p>/</p>	<p>Localisation des ports pour l'installation prioritaire de pompes à eaux grises et eaux noires : Audiernne, Loctudy et le Guilvinec pour le bassin de l'Ouest-Cornouaille</p> <p>Favoriser les pompes à eaux grises et eaux noires fixes et faciles d'accès</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
<p>Satisfaction des usages littoraux (Qualité chimique)</p>	<p>D. 19 – Sensibiliser les plaisanciers à la bonne gestion des eaux grises et noires</p> <p>D. 20 – Réalisation d'un schéma de carénage sur le territoire du SAGE</p> <p>D. 21 – Mise en œuvre d'un schéma de carénage sur le territoire du SAGE</p> <p>D. 22 – Caréner sur des cales et aires</p>	<p>/</p>	<p>Rappeler l'interdiction de vidange des eaux grises et noires dans la zone portuaire dans les règlements portuaires</p> <p>Informers les plaisanciers sur la localisation des pompes à eaux grises et eaux noires</p> <p>Réalisation d'un schéma de carénage à l'échelle du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille en 2013</p> <p>Actualisation du schéma de carénage à l'échelle inter-SAGE Ouest-Cornouaille, Odet, Sud Cornouaille en 2025</p> <p>/</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p> <p>Compatible avec le SAGE</p> <p>La CLE préconise la réalisation du suivi du schéma de carénage dans le cadre de l'animation du SAGE et de la réalisation du tableau de bord</p> <p>Compatible avec le SAGE</p>
		<p>Interdire le carénage sur la grève et</p>	<p>Définition des aires de carénages</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>

	équipées	les cales de mise à l'eau non équipées	<p>publiques structurantes sur lesquelles concentrer les moyens financiers et humains en termes d'investissement et de fonctionnement : Audieme, Loctudy pour le bassin de l'Ouest-Cornouaille</p> <p>Favoriser les aménagements sur terre-plein associé à une cale de mise à l'eau</p> <p>Expérimenter le nettoyage des petites unités dépourvues d'antifouling sur la cale du port de Nevez (mise à disposition gratuite de la cale dans le cadre de l'expérimentation)</p> <p>Poursuivre la réflexion sur la mise en place d'une « vignette carénage » à l'échelle régionale ou nationale.</p> <p>Poursuivre le suivi réglementaire des aires de carénage et la surveillance du carénage sauvage.</p>	<p>Compatible et conforme avec le SAGE</p>
	D. 23 – Mettre aux normes les chantiers navals et les ports à sec	Interdire les rejets directs des effluents souillés des chantiers navals et des ports à sec dans les milieux aquatiques	<p>Difficultés pour les gestionnaires privés d'assumer les moyens humains et financiers de fonctionnement des ouvrages.</p> <p>Le schéma de carénage préconise la constitution d'un réseau d'aires de carénage publiques si possible mutualisées entre les ports.</p> <p>Poursuivre le suivi réglementaire des aires de carénage et la surveillance du</p>	

	D. 25 – Développer les alternatives à l'utilisation des produits antifouling	/	<p>carénage sauvage.</p> <p>Expérimenter le nettoyage des petites unités dépourvues d'antifouling sur la cale du port de Nevez (mise à disposition gratuite de la cale dans le cadre de l'expérimentation)</p> <p>Encourager les plaisanciers disposant d'un bateau sur remorque à ne pas appliquer de peinture antifouling</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>
	D. 26 – Proscrire l'utilisation de biocides pour le lavage des aménagements portuaires	/	<p>Limiter l'utilisation de produits biocides pour l'entretien des ouvrages portuaires.</p> <p>Encourager le recours aux techniques de nettoyage mécanique en adaptant la pratique au type d'ouvrage et à son revêtement.</p> <p>Encourager à la mutualisation des équipements.</p>	<p>Le schéma inter-SAGE de carénage et de gestion des eaux portuaires s'avère sur ce point être plus permissif que le le PAGD du SAGE</p> <p>La rédaction de l'action du schéma résulte de la concertation territoriale et de la négociation inter-SAGE.</p> <p>L'interdiction d'utilisation de biocides, reste cependant un objectif commun à moyen terme.</p> <p>Compatible avec le SAGE</p>
	D. 27 – Sensibiliser les usager et vendeurs de produits antifouling	/	<p>Informers les plaisanciers sur la localisation des aires de carénage.</p> <p>Informers les plaisanciers sur la réglementation et l'impact environnemental des peintures antifouling</p>	<p>Compatible avec le SAGE</p>

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau émet un avis FAVORABLE sur le schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires à l'échelle des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Éric Jousseume

Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

